

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 JUIN 2024

Le jeudi 06 juin 2024 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 27 mai 2024

PRÉSENTS : BERTRAND Jean Michel, COSSIAUX Laurence, BOULERT Sophie, GUILLARD Gérard, BOULET Brigitte, AIX Cécilia, LEFEVRE Pascal, OLIVEIRA DA SILVA Jade, TAMISIER Guy, PINAULT Joëlle, THIOLIERE Franck, CATINAUD Gérard et DEBRAS Frédéric.

ABSENTS EXCUSÉS : FRUGIER Vincent et MOREAU Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 19h05.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Approbation du compte rendu de la séance du 26 avril 2024

2024.040 – Vote du budget primitif de la commune

Annule et remplace la délibération n° 2024.019

Accord à l'unanimité

2024.041 – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Prime attribuée aux agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) et les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L.422-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Accord à l'unanimité

2024.042 – Révision du montant de l'attribution de compensation

Pour 2024, le montant sera de 50 702 € qui sera versé par la Communauté de communes ELAN au profit de la commune.

Accord à l'unanimité

2024.043 – Vote des subventions 2024 pour les associations

Montant total voté de 7 790 €.

Accord à l'unanimité

2024.044 – Convention fourrière de la SPA – Année 2024

en application de l'art L211-24 du Code Rural, la commune adhère à cette convention pour l'enlèvement et garde d'animaux.

La commune s'engage à verser à la SPA de Limoges la somme de 777,60 €.

Accord à l'unanimité pour signer la convention

2024.045 – Convention de mise à disposition du personnel communal pour le SIVOM des Puys et Grands Monts

Un agent du service technique scolaire de la commune sera mis à titre exceptionnel à la disposition du SIVOM, pour assurer des missions d'animation pendant les vacances scolaires.

Accord à l'unanimité pour signer la convention

2024.046 – Projet de mesures de prévention en période de fortes chaleurs avec le service Prévention du centre de gestion

Dans le cadre de la veille saisonnière du 1^{er} juin au 15 septembre et lors d'épisodes de canicule, le plan « fortes chaleurs » rappelle les gestes simples et l'organisation à adopter pour les services de la collectivité qui sont les plus impactés au regard de l'évaluation des risques professionnels.

Ce plan « fortes chaleurs » s'appuie sur le dispositif de vigilance spécifique mis en place par Météo France et à pour objectif de garantir la santé et la sécurité des agents placés sous les responsabilités de l'autorité territoriale.

Accord à l'unanimité pour sa mise en place

2024.047 – Demande de subventions CTD 2024

Cette demande concerne les travaux d'eaux pluviales au Pré de Lafont.

Accord à l'unanimité

2024.048 – Modification des horaires de l'agence postale

- Horaires actuels : mardi au vendredi de 9h15 à 12h00 et samedi de 9h30 à 12h00

- Nouveaux horaires : mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 ; restent inchangés pour le samedi et qui prendront effet au 1^{er} juillet 2024.

Accord à l'unanimité

2024.049 – Modification de la participation communale aux séjours des enfants de Bersac pour les CLSH des Puys et Grands Monts (SIVOM) et de Bessines

Le conseil municipal décide à la majorité, d'accorder l'aide financière uniquement aux enfants scolarisés sur le RPI Bersac/Laurière. La délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2024

2024.050 – Déclassement partiel du domaine public à la Chaize.

Délibération reportée.

Questions diverses :

- 1) Concernant le ralentisseur qui doit être installé dans le village de La Chaize, le conseil départemental mettra en place des panneaux « Agglomération » sur demande de la commune, au droit des parcelles cadastrées section n° 0406 et n° 0657.
- 2) Il a été constaté que la route de Belzanne était dégradée et que la vitesse des véhicules était excessive.

Dossier traité par les élus et informations diverses :

- Boulangerie : dans l'attente de la décision du Tribunal de Commerce prévue le 12 juin 2024 ainsi que la nomination du mandataire judiciaire. La commune réfléchit sur l'éventualité de faire le dépôt de pain dans le bâtiment « anciennement JANISSON »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le secrétaire de séance



PINAULT Joëlle

Le Maire,



BERTRAND Jean Michel